

Gestion locative - La gestion locative meublée ou saisonnière

1 jour (7h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 19/09/2024

420€ NET

Appropriiez -vous les clés pour réussir la location en meublé et saisonnière !

Objectifs

A l'issue de la formation et en situation professionnelle, chaque participant sera en capacité de :

- Déterminer comment réussir sa location saisonnière en toute sérénité
- Gagner du temps en optimisant le nombre de locations saisonnières

Compétences visées

- Maîtriser toutes les étapes et les pièges de la signature du mandat à rédaction du contrat de location
- Identifier les règles juridiques et techniques qui régissent une location saisonnière meublée et être en capacité de les présenter à son client
- Être informé des dernières actualités règlementaires et légales et en comprendre les impacts sur la gestion locative meublée et saisonnière

Public

Gestionnaires locatifs, négociateurs location, assistants immobiliers.

Prérequis : Aucun pré-requis

Accessibilité: Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Choisir de louer en meublé

- Appréhender les notions générales de ces deux cas de figures : louer en meublé professionnel et loueur meublé non

Gestion locative - La gestion locative meublée ou saisonnière

professionnel.

Préciser les caractéristiques du bail meublé résidence principale du locataire

- Définir ce type de bail
- Expliciter ce contrat de bail
- Procéder à l'inventaire du mobilier : le décret et les interrogations
- Fixer la durée du contrat : les changements
- Réaliser l'état des lieux
- Fixer le loyer et les clauses de sa révision
- Clarifier les accessoires du loyer
- Indiquer les honoraires de location
- Lister les différents cas de congés : bailleur et locataire

Expliciter les caractéristiques des locations saisonnières

- Appliquer la réglementation du meublé de tourisme
- Organiser la publicité
- Définir la rémunération des intermédiaires
- Valider la procédure de réservation
- Rédiger le contrat de location saisonnière
- Éviter les clauses illicites
- Conclure le contrat
- Identifier les obligations des parties
- Gérer les problèmes et les litiges



Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.



Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Gestion locative - La gestion locative meublée ou saisonnière

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures.

Validation/Certification

Recueil des attentes : au démarrage de la formation, les attentes de chaque participant sont répertoriées par le formateur sur le support CCI. Positionnement : en début de formation, le niveau de chaque participant est évalué par le formateur via un test de positionnement et d'acquis des connaissances. En cours de formation, des exercices et/ou des mises en situation viennent évaluer l'acquisition des connaissances et capacités de chaque participant. Evaluation des acquis : en fin de formation, le niveau d'acquisition des connaissances et capacités est évalué individuellement au regard des objectifs de la formation par un test de positionnement et d'acquis des connaissances. Evaluation qualité : dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, une enquête de satisfaction des participants est réalisée en fin de formation. Une version numérique de ce questionnaire peut être utilisée. Certificat de réalisation, attestation de formation : à l'issue de la formation, votre certificat de réalisation de cette formation vous sera délivré par les services administratifs de la CCI. En complément et sur demande des participants, une attestation de formation pourra également être remise.